

Circuit des deux Rivières au départ de Cousolre



Visorando

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Au cœur des vallées de la Hante et de la Thure, le départ peut se faire depuis Cousolre, Reugnies ou Bousignies-sur-Roc.

Durée	3 h	Difficulté	Moyenne
Distance	26,71 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	294 m	Activité	VTT
Dénivelé négatif	286 m	Commune	Cousolre (59149)
Point haut	223 m	Région	Avesnois
Point bas	140 m		



Trace n° 1732186



Description

Parking de la mairie.

(D/A) Longez la mairie à main droite en empruntant la route nationale puis empruntez la première rue à gauche, Rue Saint-Roch. Face à la gendarmerie, engagez-vous à droite sur le chemin herbeux des Préaux. Plus haut, à l'intersection, prenez à droite et rejoignez la D80 au lieu-dit Gérard Croix.

(1) Suivez à gauche la chaussée asphaltée puis prenez la 1ère à gauche.

(2) Au carrefour à 4 voies suivant, continuez tout droit jusqu'à la ferme de la Masure.

(3) À l'angle de la ferme, prenez à droite, longez les bâtiments. Roulez sur le chemin au travers des cultures. Vue sur les villages de Bousignies-sur-Roc et Bersillies-l'Abbaye (Belgique), lesquels sont traversés par les rivières de la Hante et de la Thure.

(4) Au bas de la descente, pénétrez à gauche dans Bousignies-sur-Roc par la Rue de Roue Sèche.

(5) Après le pont sur la Hante, montez à gauche puis serrez à gauche en ignorant la Rue d'Iau. Longez le cimetière par la Ruelle des Dignes puis empruntez la ruelle à gauche ; à son extrémité, prenez à gauche, Rue de la Scierie. Longez la Hante jusqu'à la Scierie, ignorez la rue du vivier Loir à droite, au Y, prenez à droite et longez le Bois du Féfu. À la cote 162, tournez à droite sur Terne du Mont

(6) Au Y, suivez à gauche la route goudronnée (Chemin Montignies Saint-Christophe). Au carrefour suivant, prenez à droite puis, de suite, le chemin de terre à gauche au coin de la grange. À la fourche suivante, poursuivez sur votre droite puis à gauche sur la route goudronnée qui conduit au hameau de Comagne (RD80).

(7) En haut de la côte, virez à droite. A la petite chapelle, prenez de nouveau à droite. Restez sur le chemin de terre principal (Chemin des Trieux de Comagne) et 750 m plus loin, à l'intersection, bifurquez à gauche puis prenez à droite.

(8) Tournez à gauche et empruntez la 1^{re} à gauche dans le bois. **Prudence**

(9) Prenez à droite vers le Fonds des Gouttes. Longez le ruisseau par la gauche. Dans le bas, suivez le chemin à droite. À la sortie du bois, dirigez-vous à gauche vers la Hante et franchissez le pont sur la rivière pour arriver à Reugnies.

(10) Tournez à gauche et de nouveau à gauche puis montez ensuite à droite. Pénétrez en Belgique.

(11) Au carrefour à 4 voies, prenez à droite. Vous roulez sur le Chemin des

Points de passages

- D/A Mairie et kiosque de Cousolre**
| N 50.245195° / E 4.153404° - alt. 166 m - km 0
- 1 Gérard Croix**
| N 50.25764° / E 4.168248° - alt. 199 m - km 2.1
- 2 Carrefour à 4 voies**
| N 50.263802° / E 4.169594° - alt. 176 m - km 2.81
- 3 Ferme de Masure**
| N 50.268939° / E 4.167685° - alt. 188 m - km 3.42
- 4 Rue de Roue Sèche**
| N 50.265037° / E 4.178081° - alt. 153 m - km 4.42
- 5 Ruelle des Dignes, après la - Hantes (rivière) - Affluent de la Sambre**
| N 50.264653° / E 4.18124° - alt. 140 m - km 4.66
- 6 Chemin Montignies Saint-Christophe**
| N 50.266844° / E 4.189319° - alt. 154 m - km 6.86
- 7 Chemin des Trieux de Comagne**
| N 50.251992° / E 4.206472° - alt. 219 m - km 9.38
- 8 À gauche vers le bois**
| N 50.247073° / E 4.198233° - alt. 215 m - km 10.68
- 9 Fonds des Gouttes**
| N 50.245255° / E 4.201451° - alt. 214 m - km 11.09
- 10 Reugnies, à gauche**
| N 50.240651° / E 4.186892° - alt. 154 m - km 12.58
- 11 Chemin des Larrons**
| N 50.237182° / E 4.191527° - alt. 184 m - km 13.25

Larrons, le long de la frontière franco-belge.

(12) Au carrefour à 4 voies de l'ancienne douane belge, tournez à droite sur la RD936 (Rue de Landelies).

(13) Au premier bâtiment, engagez-vous à gauche sur le chemin herbeux puis, à droite, vers la haie de saules têtards. A son extrémité, vous débouchez sur une route goudronnée.

(14) Empruntez la petite route à gauche sur 800 m, entrez dans le bois,

(15) Tournez à droite et rapidement de nouveau à droite. Longez l'arboretum

(16) Au Bois de Waremme, empruntez à droite le chemin forestier et atteignez ainsi la RD280 (route d'[Hestrud](#)) dans la vallée de la Thure.

(17) Suivez à droite la RD280 pendant 800 m.

(18) Après la scierie de Forêt, montez à droite le chemin empierré. En haut de la côte, au carrefour en Y, bifurquez à gauche puis de nouveau à gauche au Y suivant.

(19) Au carrefour en Y, poursuivez à droite pour rejoindre la plaine de l'Algrain.

(20) Au Moulin à Vent, ne descendez pas la RD936 vers [Cousolre](#) mais empruntez le Chemin de [Bérelles](#) sur votre droite. Allez tout droit.

(21) Tournez à gauche et au carrefour à 4 voies, continuez en face. Au stop de la Chevalerie, coupez la RD936 et roulez tout droit sur 1 km.

(22) Quittez la route pour le chemin herbeux à gauche. Continuez tout droit Chemin de Ruaux à Rouvroy en négligeant les départs sur la droite.

(23) À l'intersection, prenez à gauche Rue Jules Montay, traversez le carrefour à 4 voies et poursuivez en face sur la même rue qui devient RD80. Dépassez le cimetière.

(24) Tournez à droite Rue de Landelies et rejoignez le point de départ (D/A).

● 12 Rue de Landelies (RD936)

N 50.227605° / E 4.17965° - alt. 220 m - km 14.72

● 13 Haie de saules

N 50.229383° / E 4.17449° - alt. 216 m - km 15.14

● 14 Route goudronnée, à gauche vers le bois

N 50.225065° / E 4.166883° - alt. 208 m - km 16.31

● 15 À droite vers le bois

N 50.218682° / E 4.164973° - alt. 217 m - km 17.06

● 16 Bois de Waremme

N 50.216849° / E 4.158407° - alt. 211 m - km 17.66

● 17 Route d'Hestrud (RD280). Vers la rive de la - Thure (rivière) - Belgique - Affluent de le Sambre

N 50.218434° / E 4.150704° - alt. 169 m - km 18.38

● 18 Scierie de Forêt

N 50.222392° / E 4.148354° - alt. 169 m - km 19.04

● 19 Plaine de l'Algrain

N 50.225144° / E 4.153504° - alt. 204 m - km 19.75

● 20 Moulin à Vent

N 50.237978° / E 4.159222° - alt. 209 m - km 21.39

● 21 Chemin Rouvroy

N 50.229379° / E 4.162377° - alt. 196 m - km 22.41

● 22 Chemin de Ruaux à Rouvroy

N 50.237807° / E 4.183491° - alt. 182 m - km 24.24

● 23 Rue Jules Montay

N 50.243632° / E 4.170455° - alt. 189 m - km 25.46

● 24 Rue de Landelies

N 50.245324° / E 4.156336° - alt. 168 m - km 26.49

● D/A Mairie et kiosque de Cousolre

N 50.245197° / E 4.153402° - alt. 166 m - km 26.71

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Jaune.

Deux ronds surmonté d'un triangle Jaune sommet vers le haut : continuité d'itinéraire ; sommet à droite = tournez à droite ; sommet à gauche = tournez à gauche.

Sans difficulté hormis la longueur du circuit et le dénivelé cumulé mais possibilité de variantes En période de chasse (renseignements en mairies), des variantes sont prévues.

Attention aux points suivants en période de chasse !

(8) À cet endroit, déviation obligatoire les jours de battue : prenez alors à droite et descendez au hameau de Reugnies par le pont Couroux. Traversez Reugnies à gauche.

(14) À cet endroit, déviation obligatoire en période de chasse : prenez le chemin à droite puis de nouveau à droite. En bas de la descente, virez à gauche.

1ère variante : circuit 13 km

Suivez le début du descriptif du circuit principal.

(10) Tournez à droite vers hameau de Reugnies. Ignorez 1 chemin à droite, 1 à gauche et encore 1 à droite.

Au carrefour en Y (cote 169), prenez à droite et rejoignez le point (23).

Suivez alors la fin du descriptif principal pour terminer.

2ème variante : circuit 12,5 km

Démarrez en sens inverse du parcours principal.

(D/A) Longez la mairie à main droite en empruntant la route nationale et suivez tout droit la Rue de Landelies.

(24) Prenez à gauche la Rue Jules Montay, allez tout droit. Au carrefour à 4 voies, prenez en face.

(23) Tournez à droite et au Y (cote 169), prenez à gauche vers Reugnies.

Allez tout droit. Vous arrivez au point (10).

Suivez le descriptif du circuit principal pour terminer

A proximité

Musée de la machine parlante de Cousolre

<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Café Rando Nord®

Le Canari à Cousolre

<http://www.tourisme-avesnois.com/sejourn...>

Café rando Nord® de la place de Cousolre

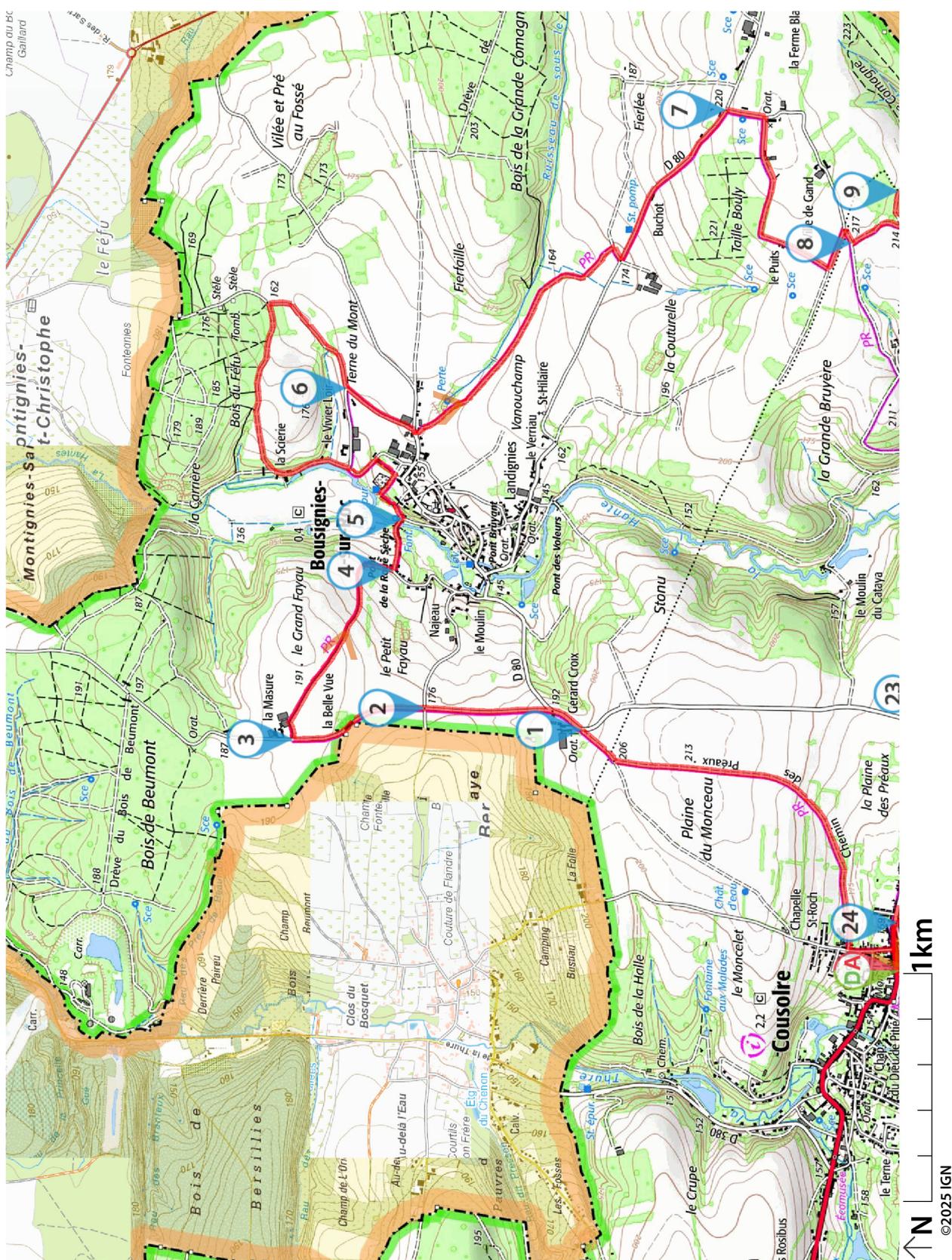
<http://www.tourisme-avesnois.com/sejourn...>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-deux-rivieres-au-depart-de-c/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

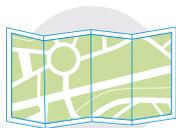
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



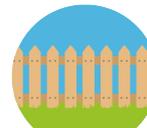
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.